

Nos réf. : CRAT/13/AV.272
AB/LP

Le 13 juin 2013

**Avis de la CRAT relatif au rapport urbanistique et
environnemental concernant la mise en œuvre de la zone
d'aménagement communal concerté dite « Ris Dodet » à
Barvaux-sur-Ourthe (DURBUY)**

Conformément à l'article 33 §3 du CWATUPE, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur le Rapport urbanistique et environnemental (RUE) relatif à la mise en œuvre de la zone d'aménagement communal concerté (ZACC).

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Brève description du projet</u> :	Mise en œuvre de la ZACC, d'une superficie de près de 10 hectares, en vue de l'affecter à de l'habitat
<u>Demande</u> :	Rapport urbanistique et environnemental
<u>Localisation</u> :	entre la RN68 en direction de Hotton et la ligne de chemin de fer
<u>Demandeur</u> :	Commune de Durbuy
<u>Autorité compétente</u> :	Conseil communal de Durbuy
<u>Date de réception du dossier</u> :	24 mai 2013

2. AVIS

Bien que favorable sur l'opportunité de mettre en œuvre la zone d'aménagement communal concerté de Ris Dodet au vu des besoins en logements sur la commune, la CRAT est défavorable sur le projet tel que présenté.

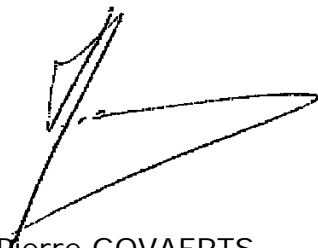
Elle estime en effet que le dossier présente des manquements au contenu du rapport urbanistique, principalement au §2 – 2° en matière d'évaluation des incidences sur l'environnement.

De plus, la présentation en séance n'a pas permis d'apporter les réponses en la matière.

Dès lors, la CRAT n'est pas en mesure de statuer sur les propositions de mise en œuvre de la zone telles que projetées.

Elle relève par ailleurs que les options d'aménagement n'intègrent pas d'aménagements localisés au cœur de l'espace sur lequel porte le RUE.

La Commission suggère à l'auteur d'étude de compléter le dossier en fonction de ces différentes remarques.



Pierre GOVAERTS,
Président